

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°05-2026

Accord pour l'amélioration des conditions de travail et d'emploi en agriculture

Un engagement inédit des partenaires sociaux vers une prévention accrue !

La CFDT Agri-Agro, première organisation syndicale des salariés de l'agriculture, salue avec enthousiasme l'engagement des partenaires sociaux pour la qualité de vie et les conditions de travail des salariés agricoles.

Lors de sa conférence de presse de janvier 2023, elle appelait « *de ses vœux les partenaires sociaux à renouer un dialogue social national et territorial constructif autour du thème des conditions de travail.* » Cet appel, ainsi que tout le travail de conviction mené par l'équipe de négociation en interbranche agricole, ne sera pas resté lettre morte.

Après une réunion de cadrage le 26 octobre 2023, il aura fallu treize séances de négociations étalées sur deux ans et demi pour aboutir à un accord touchant presque toutes les branches agricoles : production agricole, CUMA, ETARF, paysagistes, rousseurs tailleurs de lin, propriétaires forestiers privés, exploitations forestières et scieries agricoles. Les parcs zoologiques et les filières hippiques ne sont pas concernés, mais rien ne les empêche de rejoindre ce bel élan collectif !

Cet ACCORD NATIONAL DE L'INTERBRANCHE AGRICOLE POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EMPLOI EN AGRICULTURE est avant tout un accord collectif structurant. La démarche est inédite. Cet accord marque une étape décisive pour avancer de concert dans les territoires et les entreprises vers des démarches participatives concrètes d'amélioration des conditions de travail, renforcer la prévention primaire et mieux prendre en compte la pénibilité des métiers agricoles. Il consacre la Qualité de Vie et les Conditions de Travail comme un levier majeur d'attractivité des métiers de l'agriculture et d'efficacité économique des entreprises agricoles.

Parmi les mesures phares, on trouve de réelles avancées pour le droit des femmes, comme les treize jours d'absence autorisée pour les personnes souffrant d'endométriose, des congés payés liées à la parentalité ou la mise à disposition de protections hygiéniques par l'employeur. Et aussi un engagement clair pour l'intégration des risques liés au réchauffement climatique dans le document unique d'évaluation des risques professionnels. Cet outil permet aussi de penser, avec les salariés, un plan de continuité de l'activité. Un beau changement de paradigme.

La CFDT Agri-Agro va désormais employer toutes ses ressources pour déployer ces mesures et les améliorer, au plus près des territoires et dans les entreprises. Parce que ce sont souvent ceux qui font qui savent, associer les salariés aux décisions qui les concernent est pleinement opérant pour développer la culture de la prévention, motiver des salariés en quête de sens et remettre l'humain au cœur des enjeux du travail.

>>> En annexe, l'Accord national de l'interbranche agricole pour de meilleures conditions de travail et d'emploi en agriculture du 10 février 2026.

Fait à Paris, le 5 mars 2026

Contacts :

Benoît DELARCE, Secrétaire National : 06.07.64.62.45
Presse : 06.89.04.25.27